



## Le cas Chalautre-la-Grande

Dans le nouveau projet de schéma de la coopération intercommunale de Seine-et-Marne, la commune de Chalautre-la-Grande occupe une situation toute particulière. Actuellement indépendante, le schéma prévoit son adhésion à la CC du Proinois : « Nous ne sommes pas très favorable à cette adhésion. Si il faut y aller, on ira mais on attendra la date butoir », explique Roger Patenère, le maire. La commune propose un cas de figure bien particulier car elle jouxte le département de l'Aube et sa proximité de Nogent-sur-Seine est un frein supplémentaire à cette volonté d'adhésion des Chalautriens : « Il y a 10 ans, une étude sur les habitudes de vie des habitants a montré qu'ils étaient tournés à 80% vers l'Aube, 10% vers Paris et 10% vers Provins », constate l'élu. Quid d'un rapprochement avec la CC du Nogentais ? : « L'Aube ne me générerait pas. Nous sommes proche de Nogent-sur-Seine et nous avons déjà un car qui fait des navettes entre la commune et Nogent ». Une adhésion bien particulière puisque Chalautre-la-Grande n'est pas dans le département de l'Aube mais bien en Seine-et-Marne.

## POLITIQUE ■ Intercommunalité

# Un mariage difficile à organiser

**Dans le dernier projet de schéma de coopération intercommunale de Seine-et-Marne, le préfet a confirmé la future adhésion de la communauté de communes de la Gerbe à celle du Proinois. Une décision que les premiers cités ne comprennent pas.**

Il y a des mariages dont la raison reste une énigme pour certains. La future fusion entre la communauté de la Guilde économique rurale de la Brie Est (Gerbe) et de la communauté de communes du Proinois en est un bon exemple. Le projet de schéma de coopération intercommunale de Seine-et-Marne prévu par le préfet prévoit ainsi la création d'une seule et unique Communauté de communes du Proinois en lieu et place des deux actuellement coexistantes.

### Création

Une décision contre laquelle Philippe Fortin, président de la Gerbe et maire de Longueville, se bat : « La Gerbe a été créée en 1993. A l'époque la ville centre (Provins) n'avait pas souhaité adhérer. Dix ans plus tard, Provins a créé sa communauté de communes. La Gerbe est légitime. Dans un premier temps, ils n'ont pas souhaité faire parti d'une communauté de communes puis ils se sont aperçus de ses

bienfaits ». Une création de communauté de communes du Proinois que Christian Jacob, a voulu la plus importante le 20 décembre 2003 : « En 2001, lors de mon élection, je souhaitais déjà entamer une discussion avec les élus pour créer une nouvelle communauté de communes et j'ai débuté les démarches en allant voir chaque commune », se souvient le maire de Provins. Une démarche que confirme Philippe Fortin mais qu'il n'a pu que refuser : « Il est venu nous voir en nous demandant d'arrêter la Gerbe pour rejoindre la nouvelle communauté de commune du Proinois ».

### Vulaines-lès-Provins

La communauté de communes du Proinois a donc vu le jour le 20 décembre 2003. Elle regroupait la communauté de communes du Cèdre briard, et les Syndicats intercommunaux à la carte du pays Proinois et de la Brie champenoise, soit 25 communes, dont celle de Vulaines-lès-Provins, membre de la Gerbe qui avait décidé de rejoindre seule la Communauté de communes du Proinois. Elle ne fut pas seule à vouloir suivre ce chemin puisque les communes de Soisy-Bouy et de Chalautre-la-Petite tentèrent de rejoindre la CC du Proinois avant qu'une décision de justice ne leur donne tort comme se rappelle Jean-Patrick Sottiez, maire de Soisy-Bouy : « A l'époque, nous avons entamé une réflexion avec la création de la commu-

nauté de communes du Proinois. Fallait-il rejoindre cette structure qui fédérée plus de communes ? Depuis le départ, on se doutait bien qu'un jour il faudrait travailler avec Provins. Pour moi, il était temps d'unifier nos forces car sur un territoire commun il ne peut y avoir deux entités identiques ». Soisy-Bouy et Chalautre-la-Petite réussissent pourtant à rejoindre la communauté de commune du Proinois grâce à un texte de loi, le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Anticipant ainsi le choix décidé au niveau national de regrouper les communautés de communes, et donc du préfet qui a établi un plan de marche que les deux communautés de communes vont devoir suivre pour mettre notamment fin aux enclaves (Poigny et Maison-Rouge), et aux isolements (Chalautre-la-Grande) pour le secteur du Proinois.

### La règle à suivre

Aux communes et aux intercommunalités pour l'instant existantes de valider ce regroupement. Un regroupement possible à partir du moment où la moitié des conseils municipaux, représentant la moitié de la population totale du futur regroupement, donne leur accord, tout comme pour la ville la plus importante (dans ce cas précis Provins). La fusion devant être effective au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014. De son côté, Christian Jacob voit les bienfaits de cette future fusion : « La cohérence est évidente. Il est d'un intérêt général qu'il n'y

ait pas deux communautés de communes sur le même secteur ». Il joue après sur la loi : « On est demandeur de rien. La loi est là et le préfet l'indique ». De son côté Philippe Fortin ne compte pas céder facilement à l'application de la loi et la Gerbe a décidé de proposer les adhésions à la Gerbe des communes de Sainte-Colombe, Vulaines-lès-Provins et Maison-Rouge : « Ne vaut-il pas mieux contraindre trois communes à bouger plutôt que neuf ». Une démarche motivée par la volonté de la Gerbe de ne pas intégrer la CC du Proinois : « Avec une si grande intercommunalité, regroupant à terme 40 communes, les communes vont perdre leur âme. Et puis, depuis 1993, nous avons pris des habitudes de fonctionnement. Je crains que les communes rurales ne soient pas entendues ». Un discours renforcé par le fait que la décision s'est faite sans concertation : « On n'a pas été entendu par la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI). Si l'on grossit les structures intercommunales, on va vers un affaiblissement de la démocratie locale ». Enfin, quid des compétences et des projets de la Gerbe ? : « On a décidé de faire des Maisons de santé. Le futur regroupement va-t-il pouvoir s'en charger ? Que vont devenir nos compétences ? » Réponse dans les mois à venir.

Sébastien LATTANZIO